

INFO

Direct ¹

Les décodeurs RTBF ▶

Société | v

La formation des enseignants change dès 2016



(//app-eu.readspeaker.com/cgi-bin/rsent?customerid=7764&lang=fr_be&readid=id-text2speech-article&url=www.rtbf.be%2Finfo%2Fsociete%2Fdetail_la-formation-des-enseignants-change-

des-2016%3Fid%3D8984709)



#

Dès 2016, les enseignants devraient pouvoir exercer leurs compétences dans le cycle qui précède ou qui suit le leur. - © PATRICK BERNARD - AFP

Carl Defoy

🕒 Publié le mardi 19 mai 2015 à 21h44

On y songe depuis un certain temps mais la réflexion vient de prendre un coup d'accélérateur : la formation des professeurs en Fédération Wallonie-Bruxelles va évoluer. L'idée qui prévaut c'est qu'il faut éviter les ruptures entre le maternel, le primaire et le secondaire et, désormais, assurer une transition en douceur.

C'est un changement qui suppose une plus grande collaboration entre les différents cycles. Donc idéalement, chacun doit pouvoir jeter un coup d'œil sur ce qui se fait tout au long du parcours d'un élève entre 2,5 ans et 18 ans voire plus.

Favoriser la transition

Il y a différentes façons d'y parvenir. Celle que le groupe de réflexion qui planche sur le sujet propose, c'est qu'un enseignant puisse glisser d'un cycle à l'autre.

Exemples : une institutrice maternelle doit être capable d'accompagner ses élèves jusqu'en primaire. Un instituteur doit pouvoir s'occuper d'enfants de 3ème maternelle. Mais aussi un régent peut organiser le passage des primaires vers les secondaires et un licencié se plonger dans l'accompagnement d'élèves de 3ème secondaire.

A priori, un sacré mélange où tout le monde fait un peu tout. Mais les spécialistes qui planchent sur la question et qui ont émis ces propositions sont des professeurs qui, eux-mêmes, forment des enseignants. Ils sont donc aux premières loges. Selon eux, la rupture d'un cycle à l'autre est souvent mal vécue par les élèves et elle est génératrice d'échec. Le résultat du cloisonnement actuel, c'est que les enseignants de chaque cycle ne s'intéressent pas ou peu à ce qui précède ou ce qui suit. La proposition que le groupe de réflexion - le GT40 - formule, c'est précisément d'aller en sens inverse.

Du temps et de l'argent

Alors évidemment, cela suppose pas mal de changements. Dans le statut des enseignants d'abord, dans leur formation ensuite. Inévitablement, cela signifie que leur propre cursus va s'allonger : 4 ans, peut-être 5 à terme. Des formations complémentaires aussi pour ceux qui sont déjà dans le bain et devront se mettre à jour.

La chose n'est pas simple à mettre en place. Elle a aussi un coût : Jean-Claude Marcourt (PS) évoque, quand le rythme de croisière sera atteint, des centaines de millions à trouver. Ce n'est pas rien pour une Fédération Wallonie-Bruxelles traditionnellement à la corde. Mais ce n'est pas impossible, dit le ministre qui espère récupérer dans le même temps les millions que coûtent le redoublement.

Alors vue de l'esprit, plan conçu dans un cénacle restreint ou réelle opportunité ? L'avenir le dira et le dira assez vite puisque l'idée, c'est de lancer cette réforme dès la rentrée 2016.

@Carl Defoy (<https://twitter.com/carldefoy>)

Sur le même sujet

REFONTE DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS: PLAN D' ACTIONS

- [En synthèse](#)
- [En détail](#)
- [La Note d'orientation téléchargeable](#)

3 axes de travail, 6 principes d'action, 9 catégories de mesures

Le travail de refonte de la formation initiale des enseignants doit être considéré selon trois axes d'orientation des travaux, complémentaires et interdépendants :

1. Le premier axe oriente les travaux vers un **renforcement progressif de la formation initiale de tous les enseignants et de la formation initiale** et continue de leurs formateurs pour améliorer ce qui se fait déjà ;
2. Le deuxième axe doit consister en une actualisation voire une **redéfinition des contenus de la formation initiale en regard des métiers de l'enseignement** pour qu'ils contribuent davantage au développement d'une école plus juste, plus démocratique et émancipatrice pour tous, pour qu'ils tiennent mieux compte du contexte social et institutionnel, des conditions concrètes de travail au quotidien dans les écoles et les institutions de formation ;
3. Enfin, le troisième axe orientera les travaux vers une **nouvelle organisation de la formation initiale** qui articule formation initiale des enseignants et formation initiale et continue de leurs formateurs, en cohérence avec la structure du système éducatif et la réforme du paysage de l'enseignement supérieur.

Les mesures qui seront mises en oeuvre dans le cadre de cette législature et au-delà pour concrétiser ces dimensions doivent prendre appui sur un ou plusieurs des principes transversaux suivants:

Principe 1 : Informer davantage pour orienter mieux Faire mieux connaître le métier d'enseignant, le valoriser à sa juste et pleine mesure pour attirer vers la formation initiale de futurs enseignants avertis des enjeux, finalités et difficultés du métier.

Principe 2 : Viser une formation initiale plus exigeante Viser l'amélioration de la qualité de la formation, par une formation exigeante, dont les contenus seront revus de telle manière que les éléments essentiels d'une formation de base s'y trouvent, quelle que soit la « trajectoire » de formation empruntée.

Principe 3 : Assurer de plus solides continuités entre la formation initiale et la formation en cours de carrière Il s'agit désormais d'articuler la « formation initiale » des enseignants et leur « formation en cours de carrière », dès leur entrée dans le métier ;

Principe 4 : Fédérer les ressources existantes Profiter des expertises et compétences spécifiques des personnes, des productions de la recherche scientifique, des supports et outils communs,...

Principe 5 : Soutenir les collaborations entre tous les acteurs concernés Développer et institutionnaliser les lieux où tous les acteurs – de tous les niveaux d'action et de décision – se rencontrent et échangent leurs questions, difficultés, pratiques et plaisirs d'enseigner. Développer l'idée de co-formation (entre tous les formateurs et enseignants en fonction concernés par les mêmes futurs enseignants).

Principe 6 : Développer une réforme « en miroir » Ce qui vaut pour les futurs enseignants vaut aussi pour leurs formateurs.

Ces six principes doivent guider l'action. Ils ne sont pas hiérarchisés, ils sont tous essentiels. Plusieurs catégories de mesures concrètes – notamment issues de l'évaluation participative de la formation initiale – doivent être mises en oeuvre. Elles touchent à la fois à la dimension « métier » de l'enseignant et du formateur, à la dimension « acteur » du futur enseignant (scolaire, social, institutionnel), à la dimension « système d'action » de la formation et à l'« institution ».

Chaque mesure proposée répond à un ou plusieurs de ces principes transversaux, et s'inscrit dans un ou plusieurs des axes de travail définis. Ces mesures concernent soit :

1. des organisations et des parcours de formation initiale ;

2. des contenus de formation initiale ;
3. les publics en formation initiale ;
4. les formateurs en formation initiale ;
5. le(s) métier(s) de l'enseignement ;
6. les dispositifs de collaboration et de co-formation en formation initiale ;
7. les débuts professionnels des enseignants novices ;
8. le financement ;
9. le pilotage.

3 axes : un répertoire de mesures concrètes s'appuyant sur un ou plusieurs des principes transversaux, pour rencontrer chaque axe de travail défini

Premier axe

Pour renforcer progressivement la formation initiale des enseignants et la formation initiale et continue de leurs formateurs :

1. Faire connaître et soutenir les dispositifs de collaboration entre acteurs et les pratiques qui portent leurs fruits, dans chaque institution de formation initiale et entre elles ;
2. Corriger les incohérences administratives relevées à l'occasion de l'évaluation de la formation initiale ;
3. Développer un dispositif nouveau qui articule enseignement-formation-recherche.

[Consultez la page d'informations détaillées concernant l'axe 1.](#)

Deuxième axe

Pour redéfinir les contenus de la formation en regard des métiers de l'enseignement :

1. Ajuster entre elles les finalités des métiers d'enseignant et de formateur, et le développement de formations initiales qui tiennent compte du contexte actuel de l'enseignement ;
2. Diffuser des campagnes de sensibilisation / de valorisation des métiers liés à l'enseignement.

[Consultez la page d'informations détaillées concernant l'axe 2.](#)

Troisième axe

Pour réorganiser la formation initiale des enseignants et la formation initiale et continue de leurs formateurs, en cohérence avec la structure du système éducatif et la réforme du paysage de l'enseignement supérieur :

1. Revoir le modèle de formation - différentes formules pouvant être envisagées :
 - définir les conditions d'obtention du master et en développer des parcours variés :
 - une formation initiale en 5 ans « classique » (bac + master co-organisés par les institutions concernées) ;
 - une formation initiale en 5 ans « à la carte » (bac + master co-organisés, en alternance ou par valorisation de crédits tout au long de la vie, le master étant accessible le cas échéant aux enseignants actuellement en fonction) ;
 - une formation initiale en 3 ans complétée par un master en alternance ou un master par valorisation de crédits tout au long de la vie ;
 - intégrer dans l'organisation de la formation initiale des enseignants les pratiques d'accompagnement des futurs et des jeunes enseignants par des enseignants expérimentés ;
2. Etudier l'organisation actuelle de la formation des enseignants en Haute Ecole, à l'université, en promotion sociale et en école supérieure des arts afin d'en conserver les atouts dans la future organisation ;
3. Evaluer la pertinence de créer une nouvelle institution de formation initiale des enseignants et de formation initiale et continue de leurs formateurs.

[Consultez la page d'informations détaillées concernant l'axe 3.](#)

La note d'orientation téléchargeable

 [Note d'orientation concernant la formation initiale des enseignants](#)